

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

MARCHES PUBLICS

**GROUPEMENT DE COMMANDES
EXPLOITATION DES INSTALLATIONS
THERMIQUES DES BÂTIMENTS
COMMUNAUX**

Délibération : **06.2014.057**

Transmis en préfecture le :

6 juin 2014

Séance du : **3 juin 2014**

Compte-rendu affiché le **10 juin 2014**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **27 mai 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Philippe MASSON**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE,
Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER (à partir du point
5), Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT,
François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAUT,
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale
ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge
BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON,
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-
Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Evan CHEDAILLE

Membres absents excusés à la séance :

Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 4), Michel
MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT,
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Pouvoirs :

Guillaume COUALLIER à Agnès JAGET (jusqu'au point
4), Michel MONNET à Maryse JOBERT-FIORE,
Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Isabelle
PICHERIT à Bernadette VIVES-MALATRAIT

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Karine GUERIN

La Ville de Saint-Genis-Laval et le Centre Communal d'Action Sociale ont conclu, à partir du 1^{er} janvier 2010, un marché ayant pour objet la fourniture de combustible, la conduite, l'entretien ainsi que la garantie totale des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville et comprenant donc les prestations suivantes :

- P1 Énergie (fourniture de combustible nécessaire à la production de chauffage, d'eau chaude sanitaire);
- P2 Maintenance (prestation de conduite, maintenance, entretien et suivi des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation);
- P3 Garantie totale (Prestation de gros entretien et de garantie totale des installations thermiques).

Ces contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2014, il convient d'organiser les modalités de la consultation des entreprises pour l'attribution du nouveau marché.

En effet, un marché d'exploitation des installations thermiques permet d'intégrer l'ajustement des consommations de référence par avenant, il fait l'objet d'un suivi de contrôle des performances et c'est un marché à intéressement avec garantie totale.

L'analyse des besoins montre que la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Genis-Laval doivent tous deux assurer la fourniture d'énergie, la maintenance et la garantie totale pour ses propres installations.

Aussi, et comme le prévoit l'article 8 du code des marchés publics, il apparaît opportun d'associer ces deux entités publiques pour la passation de ce nouveau marché et de conclure une convention de groupement de commandes.

Une telle option permettra aux deux structures, outre la facilitation de la gestion de la procédure de passation du marché, de réaliser des économies d'échelles.

Les caractéristiques de ce groupement de commandes sont reprises dans la convention annexée à la présente délibération. Cette convention a pour objectif de définir les modalités de fonctionnement, et d'organisation administrative, technique et financière du groupement de commande.

Une procédure commune à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale sera engagée conformément au code des marchés publics.

Compte tenu du montant de ces prestations, la procédure de passation sera celle de l'appel d'offre ouvert prévue par les articles 57 à 59 du code des marchés publics.

Un contrat sera conclu pour chaque membre du groupement, chaque membre du groupement s'assurant de l'exécution du contrat et assumant le règlement des prestations qui lui incombent.

Parallèlement, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se prononcera sur l'approbation de cette convention de groupement de commandes lors de sa séance du 20 juin 2014.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la convention annexée à la présente délibération ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Genis-Laval pour le marché d'exploitations des installations thermiques.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine GUERIN ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

